

L'IA : des solutions de compensation

En juin 2026, le FIPHFP Auvergne-Rhône-Alpes a animé une grande rencontre thématique sur l'IA comme moyen de compensation. S'inspirant des temps forts de la rencontre, le FIPHFP Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré des fiches synthétiques à destination des employeurs publics.

Intelligence Artificielle : quelques repères

Une IA est un système **capable d'imiter des fonctions cognitives humaines** comme percevoir, mémoriser, raisonner et résoudre des problèmes. L'IA n'est pas "intelligente" au sens biologique, elle *fonctionne par calcul de probabilité*. Ce n'est pas un objet futur ou théorique, elle est déjà présente dans de nombreux outils, utilisés au quotidien. On peut distinguer 2 grands modèles :

IA classique

Analyse, classe et prédit à partir de données existantes

Ex : météo, détection de spam, ...

IA générative

Crée du contenu original (texte, image, ...) en « apprenant » la structure du langage ou objet

Ex : discussion, génération de vidéo, ...

Les **réponses apportées par l'IA possèdent de nombreux risques**, qu'il faut prendre en compte lors de leur utilisation, et notamment la rédaction des prompts (requêtes). Elles peuvent :

- *Halluciner*, soit inventer des réponses, car il n'y a pas de notion de vrai ou de faux, mais seulement de probable / improbable
- *Reproduire* des stéréotypes et autres biais cognitif humains (biais de complaisance et de conformation notamment)

Il est donc important de toujours relire, avoir un esprit critique et sourcé ce qui a été produit via IA.



L'intégration de l'IA dans ses pratiques : une démarche à penser collectivement

La diffusion massive d'outils accessibles intégrant de l'IA **ouvre le champ des possibles** à bien des égards, dont celui de la **compensation**. Son utilisation nécessite un *temps préalable de réflexions* sur les notions d'éthique, de confidentialité, d'impact sociétal et environnemental. Ces questions doivent donner lieu à des *échanges et arbitrages institutionnels* propres à chaque employeur, ainsi qu'à des *choix de l'agent* dans la mobilisation de ces outils de compensation.

Quelle place dans le champ du handicap ?

L'IA représente un **appui supplémentaire dans l'autonomie et l'autodétermination** des personnes en situation de handicap, notamment grâce des outils de compensation concrets et ciblés. Déjà intégré dans un certain nombre d'outils et de logiciels, l'IA est notamment utilisée dans l'aide à la rédaction (emails, comptes rendus de réunion, ...), la traduction de document, ou encore l'aide à la décision (ex : recrutement).

Différents outils intégrant l'IA peuvent s'associer dans une **démarche de compensation**, visant à réduire les conséquences d'une situation de handicap dans un contexte spécifique.

Quelques difficultés et leur piste de compensation :



Difficultés motrices => Compenser pour agir

Aider dans les déplacements, « restaurer » des sens, limiter des tremblements, via des exosquelette, implant cérébral, ...

Difficultés sensorielles => Compenser pour percevoir

- Description d'une image complexe ou d'une scène via smartphone
- Lecture de document ; commande et dictée vocale, contrôle gestuel ; sous-titrage automatique des présentations et réunions en visio



L'IA : des solutions de compensation



Difficultés cognitives => Compenser pour comprendre et décider

- *Communication* : synthèse de long rapport ; correcteur d'orthographe ; aide à la rédaction
- *Planification* : décomposition de tâches complexes en étapes simples, alertes contextuelles, agents compagnons, ...
- *Gestion du temps* : systèmes adaptatifs qui ajustent le débit d'information ou suggèrent des pauses en fonction du rythme d'interaction détecté ; filtrage des distracteurs

Zoom sur l'IA générative



Un **prompt** ou requête est le texte qui **cadre la demande** réalisée auprès d'un outil d'IA conversationnel. Il faut indiquer un certain nombre d'éléments afin d'avoir une réponse adaptée à nos besoins. Plusieurs éléments sont nécessaires :

1. *Un objectif* : son rôle et la tâche à accomplir
2. *Un contexte* : une situation de travail (anonymisée)
3. *Des sources mobilisables* en ligne ou des documents joints
4. *Nos attentes* : le format de la réponse souhaitée

Par exemple

En tant qu' accompagnant d'un agent en situation de handicap	En tant qu' agent en situation de handicap
1. Tu es référent handicap dans une collectivité territoriale 2. et accompagne un agent, adjoint administratif, rencontrant des difficultés dans l'organisation de ses tâches. 3. A partir du catalogue du FIPHP, propose des actions mobilisables dans sa situation. 4. Rédige un tableau synthétique avec les liens vers les pages du catalogue ou du site.	1. Tu es un agent, adjoint administratif dans une collectivité territoriale, reconnu RQTH, 2. rencontrant des difficultés dans l'organisation de ses tâches. 3. Identifie les outils de bureautique qui peuvent t'aider dans tes missions. 4. Rédige un tableau synthétique comparatif, intégrant les liens, avec un classement en fonction du coût.



A ne pas faire !

Saisir le nom et prénom de la personne
Citer un diagnostic médical précis



A faire

Des formulations neutres (« un agent », « un collaborateur »)
Décrire l'impact au travail (les difficultés de lecture, la fatigue cognitive, ...)

Bon à savoir



Des solutions IA sont **intégrées dans de nombreux outils** de notre quotidien personnel et professionnel. Ainsi le sous-titrage en temps réel des réunions en visio est disponible sur les principaux applicatifs. Il peut y avoir un intérêt pour des personnes rencontrant des difficultés d'audition, de compréhension ou même d'attention. Il est intéressant de réaliser une cartographie des possibilités existantes. Vous pouvez pour cela solliciter le service numérique de votre institution ou le service formation.

Ressources

Sauzéon, H. (2026, 16 juin). *Les apports de l'intelligence artificielle en faveur de l'inclusion professionnelle* [Conférence]. Grande rencontre à thème du FIPHP : l'IA comme moyen de compensation, Lyon, France.

Intelligence artificielle : définition et utilisation. (2023). *Parlement européen*.

<https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200827STO85804/intelligence-artificielle-definition-et-utilisation>